

# Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

## Natation

(Ce dossier comprend aussi des renseignements concernant les épreuves pour les athlètes handicapés)

### DATE :

La compétition de natation des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) de 2002 est prévue pour les dates provisoires suivantes : du 2 au 4 août 2002.

### SITE SPORTIF :

La compétition de natation des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 aura lieu à la piscine Pan Am, à Winnipeg.

### ÉPREUVES :

Athlètes non handicapés :

Seront inscrites au programme de la compétition de natation organisée dans le cadre des JAAN des épreuves individuelles et de relais masculines et féminines réparties selon les catégories d'âge suivantes : bantam, midget, juvénile, junior et senior.

Athlètes handicapés :

Seront également inscrites au programme de la compétition de natation des JAAN de 2002 des épreuves pour les athlètes handicapés regroupés en une seule catégorie d'âge, déterminée en fonction de l'année de naissance de l'athlète.

Catégorie adulte – athlètes qui auront au moins 15 ans en 2002, c.-a.-d. qui sont nés en 1987 ou avant.

### DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Les épreuves seront divisées en séries préliminaires et en finales ou en finales, selon le nombre de participants aux épreuves. Ce format s'appliquera également aux athlètes handicapés.

CATÉGORIE	BANTAM		MIDGET		JUVÉNILÉ		JUNIOR		SENIOR		Athlètes handicapés	
Année de naissance	88-89		86-87		84-85		81-82-83		80 ou avant		84 ou avant	
Sexe	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
50m libre	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x
100 m libre	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x
200 m libre	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x		
400 m libre	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x		
800 m libre		x		x		x		x		x		
1 500 m libre	x		x		x		X		x			
Relais 4 x 50 m nage libre			x	x	x	x	X	x	x	x	x	x

Mise à jour : le 29 juin 2001

## Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### Natation

Relais 4 x 100 m nage libre			x	x	x	x	X	x	x	x		
50 m dos	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x
100 m dos	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	X
50 m brasse	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x
100 m brasse	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x
50 m papillon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
100 m papillon	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x		
200 m quatre nages	x	x	x	x	x	x	X	x	x	x		
Relais 4 x 50 m quatre nages			x	x	x	x	X	x	x			

#### **OFFICIELS :**

Tous les officiels seront nommés par la Société hôte et approuvés par l'organisme de réglementation Swim Manitoba.

#### **PARTICIPANTS :**

##### **Nombre de participants :**

Athlètes non handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire quatre (4) participants et quatre (4) participantes dans chacune des catégories d'âge suivantes : bantam, midget, juvénile, junior et senior.

Athlètes handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire quatre (4) participants handicapés et quatre (4) participantes handicapées.

##### **Relais :**

Athlètes non handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire une (1) équipe de relais 4 x 100 m nage libre, une (1) équipe de relais 4 x 50 m nage libre et une équipe (1) de relais 4 x 50 m quatre nages dans les catégories d'âge suivantes : bantam, midget, juvénile, junior et senior.

Athlètes handicapés :

Chaque province, territoire et État peuvent inscrire une (1) seule équipe masculine ou féminine ou mixte. Les membres de l'équipe doivent tous provenir de la même province ou du même territoire ou État.

Les membres des équipes de relais doivent être inscrits à au moins une (1) épreuve individuelle.

Mise à jour : le 29 juin 2001

## Dossier technique sportif des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002

### **Natation**

#### **Nombre d'entraîneurs :**

Chaque province, territoire et État peuvent accréditer deux (2) entraîneurs et un (1) gérant au sein d'une formation d'équipe composée de moins de dix-huit (18) athlètes et trois (3) entraîneurs et un (1) gérant au sein d'une formation d'équipe qui compte entre dix-neuf (19) et trente (30) athlètes. Le personnel assigné à une formation d'équipe comptant un minimum de dix-huit (18) athlètes doit être composé d'au moins une (1) femme; le personnel assigné à une formation d'équipe comptant entre dix-neuf (19) et trente (30) athlètes doit être composé d'au moins deux (2) femmes.

AVIS : Compte tenu du nombre de participants éventuels, un athlète peut se joindre à une équipe de relais appartenant à une catégorie d'âge supérieure. Toutefois, il ne peut pas participer à la même épreuve en tant qu'athlète inscrit à deux catégories d'âge distinctes. \*\*\*Les équipes ne pourront demander une exception à cette règle qu'en cas de blessure.

#### **EXIGENCES RELATIVES AU TERRAIN DE JEU / ÉQUIPEMENT :**

Les athlètes doivent apporter leur propre équipement, qui doit être conforme aux règlements de la Fédération internationale de natation amateur (FINA).

#### **RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :**

Les épreuves de natation des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord se dérouleront conformément à la version la plus récente des règlements de la FINA.

Changement apporté à un règlement de la FINA : 1 faux départ sera permis pour chaque épreuve.